Bât LE SEXTANT - 1er étage
5 rue Trinquette
17000 La Rochelle
tel : 05 46 66 06 61

Formation passif en ligne - Nouvelle procédure de sortie de crise

Durée : 5h00

Public visé :

Ces formations sur la gestion des créances issues de la liste du débiteur s'adressent à l'ensemble du personnel des études d'administrateurs judiciaires.

Objectifs pédagogiques :

- Savoir créer et modifier une créance actualisée par le créancier
- Savoir créer un plan de consultation d'une procédure de sortie de crise et consulter les créanciers sur le plan proposé et gérer les réponses au plan
- Savoir enregistrer une contestation de créance du créancier et gérer la vérification des créances
- Savoir utiliser le sous-module Avis de déclaration de créances liste du débiteur

Pré requis :

Aucun pré requis n'est exigé.

Les objectifs opérationnels

À l'issue de la Formation passif en ligne - Nouvelle procédure de sortie de crise, vous serez capable de :
Les objectifs opérationnels
A l'issue de la formation, vous serez capable de ou d' :

- Procéder à l'envoi de fichier import "créance liste du débiteur"
- Importer la liste reçue du débiteur sur Gemarcur
- Réaliser un mailing pour aviser les créanciers
- Actualiser la créance reçue du créancier
- Créer et modifier une créance antérieure à l'ouverture de la procédure
- Enregistrer la contestation de créance du créancier
- Enregistrer une contestation qui sera tranchée devant le Juge Commissaire
- Enregistrer une convocation devant le Juge-Commissaire
- Enregistrer une décision du Juge-Commissaire après convocation des parties
- Enregistrer une créance hors liste du débiteur
- Consulter les créanciers issue de la liste du débiteur sur le projet de plan du débiteur

Les moyens pédagogiques, techniques et humains

Les enregistrements de la visio conférence seront adressés par mail à chaque participant.

Moyens techniques

Formation à distance
La formation aura lieu en visio conférence. Les modalités de la formation ont été adressées par mail aux études d'administrateurs judiciaires, et un mail sera adressé le matin même du jour de chaque session de formation.

La méthode pédagogique

- Intervention orale
- Résolutions de cas pratiques
- QCM corrigé à la fin de chaque session

Formation dispensée par URGEL Sylvie

Expérience confirmée du métier des Administrateurs Judiciaires et Mandataires Judiciaires et des procédures collectives pendant une durée de 33 ans et intégration de l'équipe Atlantic Log depuis octobre 2018

Détail de la Formation passif en ligne - Nouvelle procédure de sortie de crise

Savoir utiliser le sous-module "Avis de déclaration de créances" liste du débiteur

- Envoyer par mail le tableau excel de la liste du débiteur
- Importer sur le sous-module "Avis de déclaration de créance" le tableau excel reçu de votre débiteur
- Ecrire en mailing en recommandés avec accusés de réception à l'ensemble de vos créanciers - les astuces à connaître
- Suivre l'ensemble de vos envois en inter mandat

Créer et modifier une créance actualisée par le créancier

- Actualiser la créance sur Gemarcur reçue du créancier
- Savoir modifier une créance actualisée par le créancier, antérieure à l'ouverture de la procédure - traçabilité du montant de la créance liste débiteur et de la créance actualisée par le créancier
- Savoir créer une créance "hors liste débiteur"
- Savoir distinguer les créances "liste du débiteur" des créances "hors liste débiteur" - les flags à connaître

Gérer les contestations de créances et les convocations devant le Juge-Commissaire

- Savoir enregistrer la contestation de créance du créancier
- Savoir enregistrer une convocation devant le Juge-Commissaire

- Savoir enregistrer une décision du Juge-Commissaire après convocation des parties
- Savoir éditer la liste des créances "liste du débiteur" et créances "hors liste débiteur"

Consulter les créanciers sur le projet de plan du débiteur

- Création d'un plan de consultation d'une procédure de sortie de crise
- Création des options (cas général)
- Les informations à saisir
  - Situation de l'actif
  - Avis du Mandataire désigné
  - Avis du contrôleur éventuel
- Tableau de consultation des créanciers
- Envoi d'un mailing aux créanciers issues de la liste débiteur et suivi des RAR
- Attente des réponses des créanciers : tous les non cochés à défaut de réponse c'est possible
- Edition d'un état des réponses au format PDF
- Liaison avec contrat

Sanction à l'issue de la formation
Chaque participant recevra un certificat de réalisation en fin de formation.
Pour toutes questions concernant toute personne en situation de handicap (auditif, visuel ou physique etc...) merci de contacter notre référent handicap Sylvie URGEL au 05 46 66 06 61 afin que nous puissions répondre à vos besoins et vous réserver un accueil personnalisé. Un

Un bilan de formation sera adressé au donneur d'ordre sur les conditions de déroulement de la formation, le point sur la participation des stagiaires et suggérant éventuellement des actions complémentaires de formation.

Les modalités d'évaluation

- Un questionnaire de positionnement d'entrée sera adressé à chaque participant avant le jour de la formation
- Réalisation d'un QCM en fin de session
- Un questionnaire d'évaluation est remis à la fin de la journée de formation à chaque participant
- Un questionnaire d'évaluation sera adressé à chaque participant 15 jours après la session de formation
- Un questionnaire de satisfaction sera adressé au donneur d'ordre

Sanction à l'issue de la formation

Chaque participant recevra un certificat de réalisation en fin de formation.

Modalités et délais d'accès à la formation

Les inscriptions sont possibles à tout moment sous réserve des places disponibles. Le calendrier des sessions de formation est accessible sur notre site internet. L'inscription à la formation sera définitive dès la signature de la convention de formation.

Personne en situation de handicap

Tous les locaux où sont dispensés nos actions de formation sont des établissements recevant du public répondant aux normes en vigueur, que ce soit en termes de dispositif de sécurité incendie, que d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Néanmoins, pour toutes questions concernant toute personne en situation de handicap (auditif, visuel ou physique etc...) merci de contacter notre référent handicap Sylvie URGEL au 05 46 66 06 61 afin que nous puissions répondre à vos besoins et vous réserver un accueil personnalisé.